



Soucis jugement avant dire droit

Par vince68000

bonjour,

un jugement avant dire droit à été prononcé avec une réouverture des débats devant le Conseil des Prud'hommes

l'employeur à été ordonné dans le dit jugement à remettre des document au tribunal essentiel au dossier . la date limite à été fixée mardi 21 juillet (15 jours à compter de la notification du jugement) et il n'a rien remis. que faire??